Le Premier Ministre

Paris, le 2 6 NOV. 2015

. . ./ . . .

1709/15/SG

Monsieur le Député,

Dans le cadre de l'examen en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi pour la croissance et l'activité, plusieurs députés ont été porteurs d'un amendement tendant à préciser le champ des associations à but non lucratif pouvant bénéficier des dispositifs fiscaux de réductions d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés au titre des dons en faveur des organismes d'intérêt général.

Plus particulièrement, ces parlementaires ont souhaité clarifier la situation de certains organismes susceptibles de ne pas être qualifiés d'intérêt général, dans la mesure où, en poursuivant des buts particuliers en faveur d'un groupe spécifique de personnes, ils ne satisfont pas aux conditions juridiques actuelles pour pouvoir bénéficier des régimes fiscaux précités.

Le Gouvernement partage cette volonté de clarification et s'est engagé lors des débats à ce que des travaux soient entrepris en la matière, en parfaite coordination avec le Parlement.

Aussi ai-je souhaité vous confier une mission portant sur la notion de « cercle restreint de personnes », qui constitue l'un des trois critères essentiels retenus par la jurisprudence et l'administration fiscale permettant d'accorder ou non la qualification d'intérêt général aux organismes qui reçoivent des dons et qui souhaitent être éligibles au mécénat.

A cette fin, après l'analyse du cadre juridique de cette notion de « cercle restreint » et de sa mise en œuvre, tant par les associations que par les services fiscaux, vous vous attacherez à dégager des principes clairs, applicables de façon homogène sur l'ensemble du territoire, permettant une analyse circonstanciée de la situation de fait des organismes concernés et leur assurant une plus grande sécurité juridique.

Monsieur Yves BLEIN Député Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Michel SAPIN, Ministre des finances et des comptes publics et de Monsieur Christian ECKERT, Secrétaire d'État chargé du budget.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Manuel VALLS